

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 179
de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Christoph Allenspach (PS),
demandant d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection
contre les suicides sur le pont de Zaehringen**

En séance du 31 mai 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 179 de Mme et M. B. Acklin Zimmermann et C. Allenspach lui demandant d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen.

Résumé du postulat

Le postulat fait le constat d'une augmentation des suicides sur le pont de Zaehringen depuis quelques années, avec un impact fort sur les proches et les spectateurs d'un tel événement. Le quartier de l'Auge, sous le pont, est particulièrement touché par les suicides, notamment à cause de la proximité d'une place de jeu, d'une école et d'un arrêt de bus.

Les postulants constatent également que le pont de Zaehringen est considéré comme un "hotspot" pour les suicides en Suisse, selon le rapport de l'OFROU de 2014. Contrairement à la Ville de Berne, confrontée aux mêmes questions liées aux suicides depuis des zones de patrimoine historique, la Ville de Fribourg n'a prévu aucune mesure dissuasive sur le pont de Zaehringen. L'analogie est également faite avec la tour de la Cathédrale Saint-Nicolas, sur laquelle les responsables ont mis en place un dispositif métallique à la suite d'un suicide en 2008.

Dans leur postulat, les auteurs font ressortir les points suivants:

1. Un fort impact psychologique sur les personnes confrontées aux suicides depuis le pont de Zaehringen (habitants, écoliers, conducteurs de bus, passants, etc.).
2. Une recrudescence des suicides sur le pont qui est considéré comme "hotspot" selon les analyses de l'OFROU.
3. L'absence de mesures pour la protection contre les suicides sur cet ouvrage.
4. Les exemples de mesures de protection contre les suicides dans des lieux de patrimoine protégé comme la Cathédrale Saint-Nicolas et la Münsterplattform à Berne.

En réponse au postulat n° 179, le Conseil communal revient sur:

1. L'historique du pont de Zaehringen
2. L'état de conservation de l'ouvrage et l'étude de sécurité
3. L'étude en cours pour compléter les connaissances sur le pont
4. Synthèse

1. Historique du pont

Le pont de Zaehringen enjambe la Sarine entre le quartier du Bourg et celui du Schoenberg. L'ouvrage a été construit en 1924, en remplacement du grand pont suspendu datant de 1834 et situé au même endroit. L'ouvrage d'art est constitué d'un pont principal et d'un sous-pont dit pont inférieur. Ce dernier a fait l'objet d'une remise en état complète en 1989. Le pont faisait partie, jusqu'à l'ouverture du pont de la Poya en octobre 2014, du tracé de la route cantonale axe 3300 Fribourg-Morat RC B016 secteur 3.

Lors du transfert de propriété du pont de l'Etat à la Ville de Fribourg, le dossier d'ouvrage a été transmis, début 2015, au Service du génie civil. Celui-ci a mandaté l'ingénieur spécialiste Roger Kneuss afin de faire l'état des lieux du dossier transmis, de déterminer l'état global de l'ouvrage et d'identifier les mesures à prendre à court, moyen et long terme, pour l'assainissement du pont.

Après l'analyse du dossier de l'ouvrage, il a été constaté que plusieurs problématiques avaient été soulevées durant les inspections principales dont a fait l'objet le pont de Zaehringen ces dernières années, mais que très peu de travaux d'assainissement ont été entrepris par le Canton qui était, jusqu'alors, propriétaire de l'ouvrage. Il est à noter que ce transfert de propriété a fait l'objet d'un arrêté le 21 juin 2011 dont l'article 3 stipule: "Les tronçons de la route sont *remis gratuitement, tels quels et en l'état*, à la Ville de Fribourg".

En juillet 2006, l'Office fédéral des routes (OFROU), dans son rapport "Prévention des suicides sur les ponts: Bases", classe le pont de Zaehringen en 12^{ème} position des "hotspots" avec 9 suicides enregistrés entre 1990 et 2004 représentant un taux de suicides de 0.6 suicide/an. Cet ouvrage dépasse donc la valeur de 0.5 suicide/an, à partir de laquelle l'OFROU exige la mise en place de mesures de sécurité pour protéger le bâti et les personnes vivantes. En comparaison avec le pont du Gottéron (taux de suicide de 0.47), pour lequel des filets anti-suicide ont été installés, aucune mesure particulière n'a été prise par l'Etat de Fribourg pour rectifier la situation du pont de Zaehringen.

Suite à la prise de connaissance de ces conclusions, le Service du génie civil a confié, en 2015, l'étude de la sécurité du pont à l'ingénieur Roger Crottet, spécialiste en sécurité, pour juger des mesures adéquates à mettre en œuvre pour palier le phénomène des suicides sur le pont de Zaehringen.

2. L'état de conservation du pont et l'étude de sécurité

L'analyse du dossier d'ouvrage à la suite de son transfert a révélé l'existence de plusieurs déficits liés à l'entretien et à la connaissance de la structure du pont, notamment l'absence d'une grande partie des plans conformes à l'exécution, qui rend les vérifications structurales difficiles. Bien que globalement l'ouvrage ne présente pas de danger structurel imminent, plusieurs éléments de sa structure sont considérés comme étant dans un état de dégradation avancée.

- Le pont souffre de l'absence d'une étanchéité au niveau du tablier, ce qui péjore la résistance de l'ouvrage en accentuant les phénomènes de carbonatation du béton, la corrosion des armatures et le tassement des revêtements.
- L'absence d'information concernant le système d'évacuation des eaux rend son entretien difficile.
- Par ailleurs, il existe également un manque d'information relative à l'ancrage des garde-corps, ce qui remet en cause leur stabilité. Il faut donc contrôler que le niveau de sécurité des parapets et des consoles corresponde aux exigences des normes applicables actuellement. En outre, plusieurs éléments du pont doivent faire l'objet d'investigations complémentaires. La mise à jour de ces informations fait actuellement l'objet d'un mandat.

L'étude de sécurité liée aux mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen conclut qu'il existe effectivement un danger lié à la hauteur du pont qui en fait un "hotspot" en Suisse. La solution préconisée par le spécialiste est la mise en place de filets de protection comme dispositif de retenue et de dissuasion face au passage à l'acte. La comparaison de l'efficacité des filets verticaux et horizontaux a permis de conclure que les filets horizontaux restaient la meilleure solution actuellement sur le marché. Une estimation sommaire des coûts d'une telle mesure a été effectuée, sans prise en compte de l'état de conservation de l'ouvrage. Le coût global de la mise en œuvre de filets horizontaux sur toute la longueur du pont se monte à 3 millions de francs. Une solution de filets partiels, qui protégeraient uniquement le bâti et les personnes, pourrait être envisagée, sous réserve qu'elle soit acceptée par les instances politiques. Quant au dispositif de protection mis en place à la cathédrale Saint Nicolas, plus économique et mieux intégré dans le cadre patrimonial, il a été écarté car jugé inefficace pour la protection contre les suicides sur les ponts par le spécialiste en sécurité.

La fusion et la mise en exergue des constats des deux études citées plus haut ont permis de conclure que, dans la mesure où la Ville ne dispose pas de plans conformes à la réalisation de l'ouvrage, il est très difficilement envisageable de pouvoir mettre en place un dispositif anti-suicide qui serait ancré au pont. En conséquence, cette mise en place dépendra d'une actualisation des connaissances de la structure porteuse de l'ouvrage et d'une mise à l'enquête publique, qui demande inévitablement du temps, reportant ainsi la réalisation d'un dispositif anti-suicide.

Face au grand nombre de paramètres inconnus, la Direction de l'édilité a créé un groupe de travail pluridisciplinaire en 2016, constitué de spécialistes en structure, en mobilité, en psychiatrie et intégrant également un représentant de la police cantonale. Ce groupe de travail a comme objectif principal de trouver la solution la plus efficace pour palier la problématique des suicides sur le pont de Zaehringen et qui soit économiquement supportable pour la Ville de Fribourg. La mesure retenue devra par ailleurs être en accord avec les contraintes de protection du patrimoine et des biens culturels.

3. L'étude en cours pour compléter les connaissances structurelles

Afin d'étudier la possibilité de mettre en place des filets de protections sur le pont de Zaehringen, la Ville de Fribourg a attribué, courant 2017, un mandat au bureau d'ingénieurs Ingéni SA.

Les objectifs sont les suivants:

- Compléter le dossier d'ouvrage en élaborant des plans conformes à l'exécution, y compris la mise à jour du système d'évacuation des eaux et l'inventaire des services.
- Réaliser une inspection principale du pont de Zaehringen et proposer un programme d'entretien selon les degrés d'urgence.
- Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place des filets de protection contre les suicides y compris les vérifications structurales nécessaires.

4. Synthèse

Au vu de la complexité de la structure de l'ouvrage, les résultats du mandat précité sont prévus pour fin 2017 et permettront à la Ville de Fribourg de se positionner sur la possibilité de mettre en œuvre les filets de protection anti-suicide sur le pont de Zaehringen. Par ailleurs, une multitude de paramètres est à considérer dans ce processus, notamment les questions liées au patrimoine, à la structure, aux opportunités, au coût, aux études, etc.

Cette conclusion permet une analogie avec la ville de Berne, où le processus de mise en place des filets de protection à la Münsterplattform a duré plus de 10 ans et a servi comme base de réflexion pour la protection contre les suicides de deux autres ponts de la ville de Berne ces dernières années.

Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de protéger le bâti, les installations et les personnes, mais la mise en place des mesures contre les suicides sur le pont de Zaehringen requiert de trouver une réponse à la question de la structure (ancrages des filets) et du financement (solution partielle ou totale).

Dans l'intervalle de la prise de mesures anti-suicidaires prouvées ("evidence based", c'est-à-dire, les filets anti-suicidaires) pour dissuader les personnes susceptibles de passer à l'acte, le Conseil communal invite à trouver des mesures d'animation sur le pont. Le projet des tables touristiques ou encore une autorisation au collectif Zaehringarten, pour autant que l'animation soit compatible avec le fonctionnement des TPF, s'affichent dans ce sens, bien qu'elles ne soient pas, d'après les experts consultés, des mesures considérées comme ayant un lien direct avec la problématique des suicides, tout en précisant qu'elles pourraient et devraient tout de même avoir un effet dissuasif.

Le postulat n° 179 est ainsi liquidé.